



Cycle : Faire vivre le contrat de ville

Jeudi 31 mai 2018

Saint-Omer



Rencontre régionale

Animer le partenariat du contrat de ville

La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et l'IREV, Centre de ressources politique de la ville Hauts-de-France ont souhaité s'associer pour proposer une journée d'échange et de bonnes pratiques sur le partenariat du Contrat de Ville.

Alors que les contrats de ville sont à mi-parcours et que l'évaluation de ce dispositif contractuel est en cours sur les territoires, l'animation du partenariat et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire apparaît comme une condition de réussite de l'action dans les quartiers prioritaires.

Cette animation a besoin d'un cadre de connaissance réciproque, de confiance, de dialogue et s'appuyer sur des enjeux partagés qui ont besoin sans cesse d'être rappelés. Les coopérations, les personnes, le dialogue institutionnel, le lien entre les différents échelons sont autant d'enjeux à prendre en compte pour analyser ces partenariats et pouvoir les rendre efficaces.

Cette rencontre se déroulera le :

Jeudi 31 mai 2018

De 9h à 17h

Maison du développement économique,
16 place Victor Hugo, 62500 Saint-Omer

Cette rencontre est ouverte à tous les acteurs régionaux des territoires, élus, professionnels et acteurs associatifs.

Programme :

9h à 9h15 : Accueil

Maison du développement économique, 16 place Victor Hugo, 62500 Saint-Omer

9h15 à 9h45 : Ouverture

- Patrick BEDAGUE, Vice-Président de la CA Pays de Saint-Omer
- Magali DEBATTE, Présidente de l'IREV et SGAR, Préfecture de la région Hauts-de-France

9h45 à 11h : Table ronde : Le pilotage du contrat de ville

A travers les témoignages de l'Etat et des collectivités territoriales, quel est, au regard de 3 années de contractualisation, l'évaluation qui peut être faite de la Politique de la ville ? Comment les collectivités territoriales et l'Etat peuvent-ils profiter de cette évaluation pour faire évoluer cette contractualisation et l'amener à son terme ?

- Richard SMITH, SGA Cohésion sociale, Préfecture du Pas-de-Calais
- Denis VINCKIER, conseiller régional Hauts-de-France
- Mireille HINGREZ CEREDA, Vice-présidente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais chargée de la politique de la ville
- Nadia TERKKI, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre

11h à 11h15 Pause

11h15 à 12h30 : Table ronde : Les partenaires se mobilisent

La réussite des contrats de ville tient à la mobilisation de l'ensemble des acteurs des autres politiques publiques, du droit commun pour permettre une intervention en transversalité sur les quartiers prioritaires. Comment se mobilisent les partenaires, quelles sont les plus-values pour le contrat de ville de cette mobilisation et quels en sont les effets ?

- Sylvie RUIN, directrice de l'Union Régionale de l'Habitat Hauts-de-France
- Nadja BRIKI, chargée de mission éducation prioritaire et politique de la ville, académie de Lille
- Eric CORBEAUX, chargé de mission Territorialisation des politiques de santé, Agence régionale de la Santé Hauts-de-France
- Fabian DELOCKER, chargé de mission, Préfecture du Nord

Déjeuner

14h à 16h : Ateliers

*Maison du Département Solidarité de l'Audomarois – Centre Administratif Saint-Omer –
16, place Saint Sépulcre – 62500 SAINT-OMER*

Atelier 1 : Tisser des consensus locaux entre les partenaires : l'exemple de la gestion urbaine et sociale de proximité

De par la présence majoritaire des logements sociaux dans les quartiers, les bailleurs sociaux sont incontournables dans la mise en place de la Politique de la ville. Que ce soit sur la GUSP ou l'abattement de la TFPB, leur position est centrale dans la réussite de la Politique de la ville. Le partenariat entre les bailleurs, les collectivités et les autres acteurs est donc un maillon essentiel pour que le contrat de ville soit pleinement opérationnel. Comment construire ce partenariat local et permettre à chacun de se mettre d'accord sur des objectifs partagés ?

Atelier 2 : Profiter des éléments facilitateurs de son territoire : l'exemple de la santé

Des éléments facilitateurs peuvent être la clé de réussite d'actions et de thématiques sur le territoire. Réussir à exploiter ces éléments, un opérateur, un réseau, une méthode de travail, permet derrière de consolider des axes du contrat de ville. A partir de l'exemple du volet santé du contrat de ville à Saint-Omer, cet atelier a pour objectif d'identifier les éléments facilitateurs sur son territoire pour améliorer les partenariats.

Atelier 3 : la stratégie communautaire pour un développement territorial équilibré

L'article 6 de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que le contrat de ville soit construit sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale. Ce projet de territoire permet de partager une vision stratégique de son intercommunalité ainsi que des effets d'équilibre, de solidarité et de cohésion qui doivent s'y produire. Le Contrat de ville en est ensuite sa traduction dans sa vision urbaine. Cet atelier s'attachera donc à discuter de ces projets de territoires et de l'articulation urbain-rural à partir des enrichissements possibles entre la politique de la ville et les politiques publiques qui vont concerner les territoires ruraux fragiles.

Atelier 4 : L'accès aux services publics en territoire fragile, quels partenariats ?

Le principe de l'amélioration de l'accessibilité des services au public, inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) se concrétise depuis le 1er janvier 2016 par l'élaboration, dans tous les départements, de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Piloté conjointement par le Préfet et le président du Conseil départemental, ce travail doit aboutir

à une vision partagée des enjeux et des priorités en matière de services, par tous les acteurs du département. Les démarches engagées ont mis en lumière des fragilités persistantes sur certaines zones rurales, mais également sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Quelles sont les fragilités repérées ? Quelles améliorations apporter afin d'améliorer l'accessibilité des services (entendue au sens large comme la facilité pour un usager de disposer des services dont il a besoin) ? Il s'agit également de définir un plan d'action privilégiant les coopérations et les mutualisations entre acteurs et entre territoires, pour identifier et répondre aux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants.

Atelier 5 : Engager des coopérations ? Petit détour théorique autour des économies de la grandeur

Entre acteurs de politiques publiques différentes, entre professionnels d'entreprises, d'association, d'institutions publiques, il existe des codes et des valeurs différentes, parfois contradictoires. Ces mondes différents, nécessaires pour établir des partenariats, peuvent également apparaître comme des freins aux coopérations. Cet atelier vise à partir des travaux de Luc Boltanski et de Laurent Thevenot, à présenter différents mondes, les difficultés et les compromis nécessaires pour tisser des coopérations entre ces mondes.

16h à 16h30 Restitution sous forme de note d'ambiance

16h30 à 17h : Conclusion